



10^{ème} Biennale 2025 " Sentier Art Nature Le Gorneton "

Installation sur le Sentier Le Gorneton

A Chasse sur Rhône - Seyssuel

Appel à Projet Artistique

Présentation du Projet :

Les 2 MJC en lien avec leurs communes organisent une exposition d'installations d'Art Nature tout au long d'un sentier de randonnée.

Ce sentier "Art Nature" programmé du **19 au 24 mai 2025 pour la 10^{ème} édition** en biennale est un évènement culturel majeur pour nos 2 communes.

Durant 6 jours, les artistes devront créer, chacun, une œuvre en utilisant pour une grande part, des matériaux trouvés sur place.

Les artistes qui travailleront directement sur et dans la nature doivent inscrire leur œuvre dans l'environnement, en harmonie avec le caractère sauvage du lieu.

Des ateliers de pratique artistique seront dans le même temps mis en œuvre dans les 2 MJC, dans les établissements d'enseignements secondaires et supérieurs (AGROTEC) et dans les écoles primaires des 2 communes et d'autres communes environnantes.

Le jeu de l'art consiste alors « à combiner la vie naturelle, les matériaux simples et les formes mentales comme si cela allait de soi. »

Objectif de l'évènement :

- Promouvoir une expression artistique vivante et contemporaine qui renouvelle notre vision du patrimoine humain et naturel du territoire.
- Rendre l'art accessible à tous et sensibiliser le public à travers des actions de médiation notamment auprès du jeune public.
- Proposer un support pour des actions pédagogiques de sensibilisation à l'art et à l'environnement naturel en relation avec le milieu scolaire et socio-culturel.
- Susciter la surprise et la curiosité.
- Encourager la création sur la commune et plus largement sur le bassin Viennois.
- Renforcer le développement de la culture dans le bassin Viennois.
- Générer des rencontres artistiques entre les artistes, leurs œuvres et les habitants du territoire.

Public concerné :

- Les habitants des communes de Vienne Condrieu Agglomération et de la région.
- Les scolaires et étudiants des 2 communes associés au projet.
- Les amateurs d'Art Nature de la région et les sportifs de différentes disciplines qui parcourent les sentiers.
- Les visiteurs de passage.

Thème :

Pas de thème particulier.

Les œuvres doivent s'intégrer dans la nature sans la perturber et faire corps avec elle.

Conditions Générales :

■ **Critères de sélection**

Le sentier d'Art Nature Le Gorneton est ouvert :

- A tous les artistes plasticiens, français et étrangers qui exercent dans un cadre professionnel (Maison des Artistes, Agessa ou cadre similaire pour les artistes étrangers)
- Aux étudiants des Beaux-Arts en dernière année.
- Aux artistes amateurs uniquement dans un **cadre de bénévolat**.
- La sélection se fera la **semaine 08** par la commission.
- La décision du comité de sélection est sans appel et sera communiquée personnellement aux candidats fin **semaine 09**.

■ **Conditions financières**

L'accueil, l'hébergement à l'hôtel en **chambre simple**, la restauration sont pris en charge par l'organisation.

Les artistes recevront une **indemnité forfaitaire de 700 €** pour leur travail et leurs matériaux.

L'indemnité forfaitaire, l'hébergement et la restauration ne concernent qu'un artiste par projet.

Une enveloppe globale est prévue pour les frais de déplacements à répartir entre les artistes en fonction de leur éloignement.

Les déplacements entre l'hébergement et le sentier seront assurés par les organisateurs si les artistes ne possèdent pas de véhicules personnels.

■ **Organisation générale**

Les œuvres devront impérativement être terminées le **samedi 24 mai à 10 h**.

Le vernissage aura lieu le samedi **24 mai en fin de matinée**, avec la visite des officiels suivie d'un apéritif sur le site. Pendant cette visite, chaque artiste sera présent auprès de son œuvre. Après le repas (pique-nique), les artistes resteront disponibles et ouverts au dialogue avec le public.

Durant la semaine des visites de scolaires sont organisées pour sensibiliser les enfants à l'Art Nature.

Une cérémonie de clôture suivie d'une collation amicale sera assurée par les organisateurs vers 19h30.

A l'issue de la manifestation et après collecte de toutes les photos, un catalogue sera réalisé pour pérenniser en images ces œuvres éphémères.

Conditions Techniques :

■ **Choix des lieux**

En complément de ce dossier, d'autres photos peuvent être envoyées par mail sur demande. Des visites peuvent être organisées sur demande également. Les lieux définitifs seront choisis le lundi après-midi après la visite complète du sentier par tous les artistes.

■ **Œuvres**

Un seul et unique projet doit être présenté à la sélection.

- **Installations :** Chaque projet doit-être pensé pour cet évènement, les œuvres proposées ne seront ni des peintures ni des fresques, mais elles pourront être colorées.
- **Éphémères :** Les œuvres doivent être réalisées de manière à pouvoir subsister en bon état au moins jusqu'au **31 aout 2025**. Cependant les œuvres en place seront retirées au fur et à mesure de leur dégradation.
- **L'artiste** visera à tenir compte des conditions climatiques. Le Gorneton classé « **torrent de montagne** » est sujet à des crues violentes, les œuvres ne doivent pas être construites à moins de 1 m au-dessus du niveau de l'eau. L'accès aux œuvres n'est que piétonnier et ne permet pas l'utilisation d'engin de levage, ni de matériels électriques (sur batterie uniquement).
L'artiste est tenu d'amener son outillage dans la mesure du possible.
Une aide à l'accrochage avec échelle pourra être demandée à l'organisation (à spécifier dans votre projet).
- **L'intégration des œuvres** doit tenir compte des dimensions et de la spécificité du lieu d'installation.
- **Le choix des matériaux :** l'artiste est libre de choisir tous types de matériaux en respectant l'environnement et le site. **La majeure partie des matériaux doit être pris sur place.** Le fer peut être utilisé pour les fixations au sol.
Les œuvres seront exclusivement réalisées sur place. Pas de réalisation en atelier et montage sur site.
(Polystyrène et verre sont exclus)
- **Le délai de réalisation et d'installation des œuvres :** les œuvres devront être réalisées sur place entre le **19 mai et le 24 mai 2025**.
- **La sécurité du public :** les œuvres ne devront pas présenter de danger pour les visiteurs (risques de chutes, de coupures, etc.).
- **L'artiste** autorise l'utilisation de clichés dans le respect de ses droits. Les candidats sélectionnés acceptent d'être pris en photo durant leur travail et avec leur œuvre pendant l'évènement, afin d'apparaître sur les supports relatifs au Sentier Art Nature "Le Gorneton" (Promotion, communication, publications, site Internet...).
- **L'œuvre :** l'œuvre achevée doit impérativement être conforme au projet présenté.

Impératif : L'installation, la présence et la fin de vie de l'œuvre ne doivent pas entraîner de pollutions ou de dommages écologiques sur le site.

Renseignements et dossiers de candidature :

Réception des dossiers de candidature au plus tard le lundi **17 février 2025**.

La sélection se fera durant la **semaine 08**.

En cas de non sélection du projet, l'artiste pourra demander que son dossier lui soit restitué, pour cela, joindre une enveloppe timbrée suffisamment affranchie.

■ **Pièces à fournir :**

- **Un Curriculum Vitae succinct + une photo d'identité.**
- **Un dossier présentant le travail de l'artiste** (photos, schéma, article de presse...) susceptible d'apporter à la commission un aperçu significatif des activités artistiques du candidat.
- **La fiche de candidature** dûment complétée.
- **Une notice explicative** décrivant clairement **le projet** avec les matériaux prévus, la taille de l'œuvre envisagée et la quantité d'éléments la composant. Joindre également un texte explicatif de présentation de l'œuvre et la démarche artistique.
- **Des pages de présentation visuelle** : croquis, esquisse de l'œuvre à main levée, photos de maquette qui seront utilisés pour la plaquette d'information.
- **Une notice de faisabilité technique** concernant la difficulté de réalisation et de montage de l'œuvre.
- **Une attestation d'assurance.**

■ **Contacts :**

Pour infos :

Michel Paret :
Port. 06-79-28-53-63
Courriel: michel.paret@neuf.fr

Michel-Rémy Bez
Port. 06-80-42-80-78
Courriel : m_bez@orange.fr

Site internet : **mjcseyssuel.com**
sentiergorneton.com

Page Facebook : <https://www.facebook.com/search/top/?q=sentier%20gorneton>

■ **Envoi des dossiers :**

❖ Par courrier

MJC
Le Château – Rue Wagner
38670 Chasse sur Rhône

Dossier Sentier Art Nature
A l'attention de Michel Paret

❖ Par courriel

michel.paret@neuf.fr